

## **Compte rendu de la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 28 mars 2014**

Sur convocation de M. Pierre GEIST, Maire sortant, le Conseil Municipal, réuni le 28 mars 2014, sous la présidence de M. Pierre STEPHAN, doyen des conseillers, procède à l'élection du Maire. Ayant obtenu la majorité absolue des voix, M. Pierre GEIST est proclamé Maire.

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, Maire, le Conseil Municipal décide de créer 4 postes d'Adjoints au Maire. Après les opérations de vote, M. Charles QUIRIN est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire / Mme Claudine SCHICKELE est proclamée 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire / M. Pierre STEPHAN est proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire / Mme Sylvia MARTIN est proclamée 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités du Maire à 43% de l'indice brut 1015, et celles des Adjoints au Maire à 16,5% de l'indice brut 1015.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil décide de confier au Maire les délégations suivantes : procéder à la réalisation des emprunts dans les limites de 350.000 €, prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés passés selon la procédure adaptée, passer les contrats d'assurance, prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, fixer les reprises d'alignement, intenter des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 350.000 €.

Monsieur le Maire rendra compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions prises par délégation.

Pierre STEPHAN et Cynthia GAND sont désignés délégués titulaires au SELECTOM.